

la Gazette

de l'UNECD n°3

Mai - Juin 2013

JOURNAL D'INFORMATION DE L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

ÉDITO

La fin de l'année universitaire et les examens associés pointent déjà le bout de leur nez. De notre côté, beaucoup de choses ont bougé dans l'actualité nationale des études en chirurgie dentaire.

Ce qu'il convient désormais d'appeler "l'affaire Pessoa" a occupé le gros de l'actualité, vous ne pouvez pas être passé à côté. Nous continuons de maintenir la pression afin que l'établissement affaibli ferme définitivement.

Le CESP voit enfin le jour pour les étudiants en chirurgie dentaire, venant constituer une mesure incitative de plus pour favoriser la répartition équitable des professionnels de santé sur le territoire. Nous parlerons également d'international, du stage actif ou d'actualité de l'enseignement supérieur... sans oublier les traditionnelles actualités des facultés. Enfin, comme promis, nous venons de lancer notre grande enquête à destination de l'ensemble des étudiants en chirurgie dentaire de France. Celle-ci doit nous aider à effectuer un état des lieux représentatif des besoins étudiants, afin d'adapter au mieux nos revendications. Réponse obligatoire donc, sur notre site internet !

Une fois de plus nous vous rappelons que les informations de ce journal sont volontairement réduites, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur notre site internet pour compléter votre lecture !

Gauthier Dot
Président de l'UNECD
president@unecd.com

retrouvez-nous sur :
www.unecd.com



Le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) : késako?



Monsieur Maudougt, vous êtes Vice président de l'UNECD en charge de l'enseignement supérieur, vous devez savoir ce qu'est le « CESP » ?

Bien sûr, il s'agit du Contrat d'Engagement de Service Public. C'est en quelque sorte un pacte passé entre l'étudiant en odontologie et l'Etat. Ce pacte, qui se formalise par un contrat, doit amener de jeunes dentistes diplômés à s'installer dans ce qui est régulièrement appelé « zone sous dotée », un certain laps de temps, en échange de quoi l'Etat rémunère l'étudiant mensuellement pendant ses études à hauteur de 1200 euros par mois.

C'est une bonne chose ?

Ce CESP a d'abord été pensé pour les médecins. Nous avons finalement pu partager le gâteau. C'est une bonne chose. Voilà des années que nous, étudiants en chirurgie dentaire, sommes confrontés à un débat récurrent sur notre liberté d'installation. Voilà des années que nous sommes contre les mesures coercitives que l'on souhaiterait nous appliquer sans même avoir testé de véritables mesures incitatives. C'est la raison pour laquelle l'UNECD se réjouit de cette annonce.

Est-ce que cela résoudra tous les problèmes démographiques ?

Ce CESP est une avancée. Mais on ne peut pas réduire les mesures incitatives à ce seul CESP. L'Etat doit être en mesure de rendre attractives certaines zones en demande de soins. Les mesures incitatives sont encore bien trop éparses et mal recensées. Il reste donc du travail à réaliser, pour accompagner les jeunes dans une installation profitable à tous.

Revenons au CESP, quand pourra-t-on et comment pourra-t-on y souscrire ?

Dès la deuxième année jusqu'à la cinquième année des études. Les internes ou futurs internes ne peuvent pas souscrire de CESP. Il devra avoir une durée minimale de deux ans. Les étudiants intéressés seront invités à déposer un dossier de candidature, détaillant leur « projet professionnel », auprès de leur fac avant une date limite. Ces dossiers passeront une commission de sélection composée entre autres d'enseignants, d'étudiants et de personnes en charge de l'offre de soins dans la région, puis l'étudiant aura droit à un entretien.

Chiffre-clé : 36!

C'est le nombre de
Contrat d'Engagement prévu
en Chirurgie Dentaire pour
l'année à venir !



Comment choisira-t-on le futur lieu de son exercice ?

Le choix s'effectue pendant sa dernière année, à partir des zones proposées par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Si la liste vient à changer drastiquement et qu'elle ne correspond plus à votre projet professionnel initial vous pouvez résilier votre CESP. Il ne peut s'agir dans tous les cas que d'activités libérales ou salariées à l'exclusion de tout poste en CHU. Le décret prévoit un accompagnement individualisé des signataires, vous ne serez donc pas livré à vous même.

J'imagine qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut ?

C'est normal, c'est de l'argent public. Les jeunes diplômés devront rester autant de temps qu'ils ont perçu l'allocation à l'endroit qu'ils auront pu choisir. Une fois le délai écoulé, soit ils restent, soit ils partent. Bien évidemment on ne peut pas tout le temps changer d'avis, des pénalités sont prévues, en plus du remboursement des sommes perçues, pour ceux qui rompraient le contrat.

Et vous, sans langue de bois, qu'en pensez vous ?

C'est un progrès mais c'est à double tranchant. Cela pourra permettre à des étudiants issus de milieux modestes de payer leurs études en odontologie qui s'avèrent coûteuses. Vous voyez où est le tranchant ? Si on prend le CESP dans ce sens, ce sont donc les plus modestes qui devront s'installer ailleurs. On peut également penser que le CESP ne servira qu'à financer ceux qui avaient déjà décidé de s'installer en zones sous dotées sans véritablement créer un engouement pour ces zones. Nous verrons cela à l'usage. On ne dit jamais fontaine je ne boirai pas de ton eau.

vpenseignement@unecd.com

Besoin d'un coup de pouce pendant vos études de médecine et d'un accompagnement en vue de votre future installation ?

LA SOLUTION : LE CESP*



Plus d'infos sur le mode d'engagement de service public
www.cesp.sante.gouv.fr



Communication pour le CESP Médecine 2012

PESSOA : OUI à la fermeture des classes

L'organisation de la semaine de mobilisation, initiée par l'UNECD sur tous les campus dentaires de France du **11 au 15 Mars dernier**, a été un succès. Cela a permis de sensibiliser les étudiants, les enseignants et les citoyens au sujet de ce « Centre Universitaire » Fernando Pessoa formant pour 9 500 € par an des dentistes portugais sur le sol français, à La Garde près de Toulon (VAR). Une manifestation a même rassemblé plus de 1 500 personnes (membres de l'UNECD, étudiants, chirurgiens-dentistes, représentants de la profession, Doyens de Facultés, etc.) devant les grilles du Centre Hospitalier Intercommunal accueillant ladite école.

Dans la foulée de cette mobilisation réunissant diplômés, représentants et étudiants, plusieurs éléments sont venus encourager le combat initié par l'UNECD contre l'établissement :

- L'annonce par Pessoa que trois années sur cinq devront être effectuées à Porto et non en France,
- L'ouverture d'une information judiciaire le 15 mars suite à la plainte déposée par la ministre en charge de l'enseignement supérieur,
- La Décision de justice du 16 Avril dernier du tribunal de Toulon, suite au recours de la Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux

(FSDL), qui demande aux dirigeants de l'établissement de fournir les documents nécessaires à la reconnaissance du diplôme par l'état portugais,

- Le recours en justice de l'Union des Jeunes Chirurgiens Dentistes, demandant la dissolution de Pessoa,
- Le Cabinet du Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, qui confirme que « ce centre n'est pas accrédité par le gouvernement » de Lisbonne.

D'ores et déjà la Ministre en charge de la Santé, Marisol Touraine, a déclaré son intention de défendre au niveau européen le système français de formation des professionnels médicaux en défendant le principe de numerus clausus, qu'elle considère comme garant de la qualité de la formation française.

Plus de 9000 personnes ont déjà signé la **pétition** que nous avons lancé avec la FAGE, n'hésitez pas à faire de même et à diffuser le lien : www.FermonsPessoa.org.

La rentrée des classes à PESSOA ne doit pas avoir lieu en septembre prochain !



 membre de la



UNION NATIONALE DES ETUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE
7, rue Mariotte 75017 PARIS www.unecd.com contact@unecd.com

Stage Actif de T1 : quelles évolutions ?

La Faculté de Clermont-Ferrand accueillera, les 27 et 28 Juin prochain, les premières journées nationales du stage actif effectué pendant le troisième cycle court des études odontologiques (sixième année). A cette occasion, l'UNECD est conviée à participer en rendant compte des différentes modalités de réalisation de ces stages par les étudiants de toutes les facultés françaises.



Ainsi, au cours du Congrès de l'UNECD de Marseille qui a eu lieu les 3, 4 et 5 Mai dernier, une enquête a été soumise aux différents représentants étudiants des facultés, afin de mettre en valeur les points positifs ou négatifs quant à la planification, l'organisation et le déroulement des stages actifs dans chaque campus universitaires.

Les conclusions seront bientôt publiées et présentées au cours de ces journées nationales, en présence de nombreux enseignants et Doyens.

FRAIS HOSPITALIERS : STOP !

Cela fait quelques temps déjà que l'UNECD constate ça et là des irrégularités dans certains CHU sur leur politique de formation des étudiants en odontologie.

A **Nice** par exemple, une caution contre le vol est systématiquement encaissée en début d'année hospitalière. Et à **Rennes**, les étudiants reçoivent tous les ans une facture du Trésor Public, leur demandant de payer pour le petit matériel cassé, perdu, volé dans les services.

L'article R6153-68 du Code de la Santé Publique rappelle que les étudiants en odontologie participent à l'activité hospitalière et qu'ils ont à ce titre "la qualité d'agent public". Les étudiants remplissent une mission de service public.

Est-ce justice que de leur appliquer une taxe sur leur outil de formation et de travail ? Les étudiants doivent-ils financer le service public hospitalier sur leurs propres deniers ? Est-il normal qu'un agent public paye pour travailler ? Pourquoi seuls les étudiants participent à ces frais, alors que ce ne sont pas les seuls à utiliser le matériel en question ?

En d'autres termes, l'UNECD considère choquante et indécente toute forme de facturation adressée aux étudiants et relevant de la prise en charge de matériel hospitalier. Le 10 février dernier, à l'occasion du 82ème congrès de l'UNECD, l'Assemblée Générale a adopté une motion demandant que cessent sans délai ces pratiques considérées comme illégales.

Soyez certain que l'UNECD aura à cœur de surveiller l'évolution de cette situation. En premier lieu, il sera nécessaire d'établir qui a pris la décision de « faire payer » les étudiants dans ces établissements, et si cette décision a réellement été actée par la direction de l'hôpital. Cette situation est d'autant plus délicate qu'elle s'additionne au problème du coût des études pré-cliniques.

FLASH INFO: ENQUÊTE NATIONALE DE L'UNECD

C'est parti pour la grande enquête nationale de l'UNECD! Répondez-y au plus vite, afin que l'on puisse défendre au mieux les besoins des étudiants, à l'université et à l'hôpital. Cette enquête nous permettra également de faire un état des lieux représentatif de la population étudiante et de sa diversité sociale.

Rendez-vous au plus vite sur www.UNECD.com

LES BREVES

Démographie : nouvel état des lieux en cours

L'ONDPS (Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé) a lancé début avril un nouveau groupe de travail "odontologues" auquel l'UNECD participe. L'objectif de ce groupe de travail est de produire des documents de référence concernant la démographie actuelle des chirurgiens dentistes, et essayer d'effectuer des projections pour les années à venir et des propositions pour le Numerus Clausus. Le constat actuel est celui de l'inadéquation entre l'ensemble des projections faites ces dernières années et la situation démographique actuelle, s'expliquant en bonne partie par la croissance impressionnante du nombre de praticiens étrangers ces dernières années, et les départs à la retraite retardés. Il y a du travail pour réussir une projection fiable donc !

Statut des externes : ça évolue

Un décret modifiant le statut des externes en odontologie est en voie de parution. Plusieurs ajouts intéressants et demandés de longue date par l'UNECD : rémunération des redoublants de D2 qui n'était auparavant pas incluse dans le statut, rémunération forfaitaire des déplacements en cas de stage en dehors du CHU de référence, intégration des stages à l'étranger et des stages de recherche, ouverture des "congés sans solde" à l'ensemble des étudiants de D2 et D3 (contre D2 auparavant), nouvelle affirmation de l'importance de la pédagogie du stage... A noter que les gardes de nuit restent en dehors de notre statut. Ces évolutions doivent entrer en vigueur dès la rentrée prochaine

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO)

L'arrêté cadrant le DFASO (qui devient le deuxième cycle, soit 4e et 5 années) et le troisième cycle court (6e année) est enfin paru au Journal Officiel. L'UNECD a été partie prenante à la rédaction de ce texte qui vient cadrer la suite de la "réforme" des études d'odontologie, et officialise la reconnaissance de nos études au grade master. Il est donc en pleine continuité avec le DFGSO (premier cycle) et souligne l'importance de la pédagogie facultaire et hospitalière via un carnet de stage et des référents de stages formés à l'encadrement et à la pédagogie, de l'évaluation des enseignements et des lieux de stage, des parcours optionnels ou encore de l'enseignement de langues vivantes étrangères. De bonnes choses donc, à mettre en place au plus vite dans l'ensemble des facultés.

Envie de voyager ?

Du 4 au 7 avril, s'est déroulé à Belgrade (Serbie) le 51^e congrès de l'European Dental Student Association (EDSA).

Conférences, groupes de travail, visites et festivités étaient au programme dans un cadre des plus chaleureux, bordant le Danube. Visite de la ville, croisière et rencontre avec le prince Alexandre de Serbie, qui nous a reçu dans sa demeure, faisaient partie des petites surprises de l'équipe organisatrice du congrès.

L'EDSA est l'association qui regroupe les étudiants de l'Europe et de certains pays limitrophes. Deux « meetings » ont lieu chaque année, dans les divers pays membres. C'est au cours de ces rencontres que l'on utilise ce qu'internet ne peut pas encore supplanter, la communication et la réflexion orale de groupe. Des équipes de travail se forment, des groupes de réflexion ont lieu et les grandes lignes directrices de ce qui se fait à l'EDSA, toute l'année, sont fixées.

Beaucoup de projets ont lieu, 3 sont particulièrement importants :

-Le programme SM!LE, projet de santé publique international mis en place par des étudiants en Dentaire afin d'enseigner aux étudiants d'autres filières les bonnes méthodes d'hygiène bucco-dentaire.

-Le programme AMCHI : Projet humanitaire phare de l'EDSA, qui consiste à envoyer des étudiants former des soignants dans une contrée très isolée de l'Inde, ainsi que de pratiquer des soins sur des enfants, à très grande échelle. Ce projet est réalisé en août chaque année et les candidatures sont nombreuses.

-Les EVP : pour Exchange Visitor Program, qui consiste à mettre en place des échanges courts parmi les universités (quelques jours ou semaines). Ces échanges sont très nombreux mais malheureusement peu connus en France.

En dehors d'une association, l'EDSA est une véritable famille qui permet de s'enrichir sur le plan professionnel et personnel. Créée en 1988 par Jean-Luc Bueno, elle ne comptait que deux représentants français au dernier congrès, à comparer aux 10 ou 15 personnes venant de certains pays.

A condition de parler un anglais décent, **ferrez-vous partie du prochain meeting à Birmingham ?** La porte est ouverte à tous, si l'un des projets vous intéresse, ou tout simplement pour rencontrer presque 30 nationalités différentes en 5 jours ...

Marco Mazevet - VP International & PCS de l'UNECD
vpsantepublique@uneccd.com

Petit tour des actualités des facs

Nos centres de soins ne sont apparemment pas à l'abri des intempéries...

Une fuite de gaz à **Bordeaux**... Alerte au gaz à **Rennes**... Et le plus étonnant à **Nancy** : après des vérifications et des tests bactériologiques en clinique, on a découvert des legionella pneumoniae sur certains fauteuils. La conséquence ? 9 fauteuils fermés et des étudiants désignés pour nettoyer les fauteuils de la clinique...

Modification des contrôles de connaissances

En raison de la nouvelle version des modalités de contrôle de connaissances de **Nantes**, entrée en vigueur pour les D2 et D3, où il faut plus de 16/20 pour valider une unité d'enseignement pluridisciplinaire sous forme de QCM, les examens de rattrapage font le plein. Cela pendant que **Paris V** est en train de revenir sur certaines de ses mesures drastiques. La ville rose, **Toulouse**, est aussi abonnée aux QCM... Il a été noté 48 rattrapages sur 75.

Au niveau clinique...

Brest s'informatise, **Lyon** passe à la radio numérique. **Bordeaux** se laisse tenter par les empreintes optiques, les étudiants **niçois** ont quelques difficultés avec MacDent...

A **Paris V** on peut être à cours d'hypochlorite... et à **Clermont-Ferrand** d'anesthésiques !

Clermont-Ferrand encore et toujours !

Les étudiants de DFGS02 clermontois pourraient dès la rentrée 2013 être dans l'obligation d'acheter leurs turbines, jusqu'alors prêtées par la faculté... En attendant l'ouverture de leur nouvelle faculté en Janvier 2014 ; faculté qui disposera d'une cafétéria, après le combat des élus du Conseil en faveur de cela.

Rennes : une facture quelque peu salée...

Un "inventaire du matériel volé et cassé" est fait tous les ans au sein du Centre de Soins. Les D3 et T1 sont contraints de contribuer aux réparations à hauteur d'environ 85 € par personne et par an...

Responsabilité civile professionnelle
Protection juridique

OFFERTE
sur macsf.fr

Complémentaire santé

à partir de
15 € / mois⁽¹⁾

Prêt étudiants

jusqu'à
21 500 €⁽²⁾

Pack auto

Achat, Financement et Assurance⁽³⁾

Assurance habitation

à partir de
45 € / an⁽⁴⁾

L'assureur des professionnels de la santé



3233⁽⁵⁾ ou macsf.fr



(1) Pour un étudiant célibataire de moins de 31 ans ou de moins de 36 ans pour un étudiant en chirurgie-dentaire ou pharmacie et de moins de 41 ans s'il étudie en médecine. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement et MACSF prévoyance. (4) Jusqu'à 2 pièces. (5) Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 00032 - SAM - Entreprises régies par le Code des Assurances - MACSF financement - enregistrée au RCS de NANTERRE sous le n° 343 973 822 00038 - Société Financière - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - MFPS - Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.